

Ordonnance interne pour médicaments hors liste

Service :
N° chambre : Date : / /

A remplir par le médecin, a.r.p. f.
Médicament prescrit : Dosage :
Forme galénique (cp, sup, amp, etc) : Posologie :
Date entrée de traitement hospitalier : Indication :
Motifs de la prescription : Traitement débuté à l'hôpital sur conseil de
 Le patient est entré à l'hôpital avec ce traitement
 Pas d'équivalent dans la liste des médicaments
 Echec d'un équivalent de la liste, lequel :
Autres précisez : N° du cordes :

A recevoir être, a.r.p. f.
Médicament délivré par la pharmacie : Visé du pharmacien :
1. Quantité : Date : 2. Quantité : Date :

Figure 1

Introduction :

Malgré une liste des médicaments bien respectée, les médecins des Hôpitaux de l'Est Lémanique adressent régulièrement à la PHEL des ordonnances internes pour des produits hors liste (Fig. 1). Dans notre pharmacie, six pharmaciens sont impliqués dans la gestion de ces demandes particulières, ce qui pose le problème de la cohérence des réponses données. Dans le but d'uniformiser ces réponses et de disposer d'un moyen d'analyse et de gestion des ordonnances reçues, un outil de gestion simple a été mis en place.

Méthodologie :

Elaboration d'une base de données à l'aide du logiciel FileMaker Pro avec saisie des informations concernant le service demandeur, le médicament demandé, les raisons de la demande, le produit finalement délivré et le moyen d'obtention de ce produit.

Analyse des demandes internes adressées à la PHEL sur une période de 2 ans (08.2003 - 08.2005)

Résultats :

Les ordonnances traitées proviennent de 7 hôpitaux partenaires de la PHEL totalisant 530 lits.

Un total de 2013 ordonnances internes a été saisi durant l'intervalle analysé. Ceci correspond en moyenne à 20 ordonnances par semaine, ou, en d'autres termes, à 1.5% des lignes de commandes exécutées par la PHEL.

Au total 630 médicaments différents ont été demandés à la PHEL, mais 20% des demandes concernent uniquement 15 médicaments dont

- 4 ont été introduits dans la liste officielle de la PHEL
- 5 ont été introduits ou faisait déjà partie du stock hors liste (hors liste stockés)
- 3 sont en discussion pour une adjonction à la liste ou une prise en stock

Dans plus de la moitié des cas, le médicament était disponible à la PHEL et sa délivrance n'a pas engendré de coûts supplémentaires (Fig. 2).

2/3 des demandes de médicaments hors liste visaient une poursuite du traitement habituel du patient (Fig. 3).

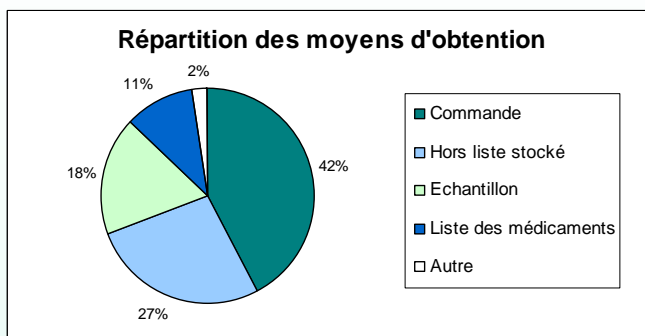


Figure 2

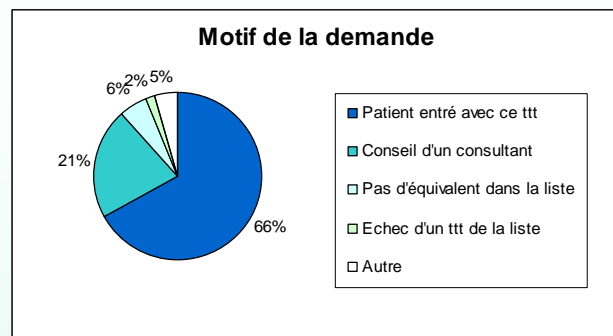


Figure 3

Conclusion :

Le système mis en place permet d'uniformiser le traitement des demandes concernant un même médicament hors liste et d'avoir une ligne de conduite identique face à un même problème pour tous les pharmaciens de la PHEL. En effet, la base de donnée peut être consultée avant le traitement de chaque ordonnance.

Une analyse périodique des ordonnances internes saisies permet de suivre la fréquence des demandes. L'outil mis en place se révèle être une aide efficace pour identifier les produits à soumettre à la commission des médicaments pour une éventuelle admission sur la liste de la PHEL.